

AKDITAL

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 126.666.700 DIRHAMS

Siège social : 246 route de l'Oasis - Casablanca

RC N° 357999 CASABLANCA - IF N° 18813595

PROJET DE RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Première Résolution :

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Deuxième Résolution :

Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale approuve le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes et les états de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, approuve :

- ◆ Les comptes sociaux et les états de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés faisant apparaître un bénéfice net de l'exercice de 93 655 429,21 Dirhams.
- ◆ Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice net de l'exercice de 197 793 116 dirhams, dont 174 686 517 dirhams représentant le bénéfice net Part du Groupe.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023, s'élevant à la somme de 93 655 459,21 Dirhams, comme suit :

Résultat de l'exercice	93 655 459,21 DH
Réserve légale 5%	-4 682 773,00 DH
Report à nouveau antérieur	496 136,92 DH
Montant total à répartir	89 468 823,13 DH
Dividendes par actions	6,00 DH
Dividendes	76 000 020,00 DH
Montant reporté à nouveau	13 468 803,13 DH

Toutefois, dans le cas où l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 13 juin 2024 à 16h00, approuve la proposition d'augmentation du capital qui lui est soumise, le montant total des dividendes

à distribuer aux actionnaires sera porté à un montant maximum de 84 955 242 DH, le solde étant reporté à nouveau, afin de tenir compte également des actions nouvelles qui seraient créées, étant précisé que lesdites actions nouvelles à créer ne donneront droit à aucune distribution de bénéfices ou répartition de réserves, de primes ou de réduction de capital de quelque nature que ce soit, distribuées avant la date de réalisation de l'Augmentation du Capital Social.

Le dividende est fixé, dans les deux cas, à six dirhams par action. Il sera mis en paiement à partir du 31 juillet 2024.

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale, par suite de l'adoption des résolutions qui précèdent, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé. Elle donne également décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission au titre du même exercice.

Sixième Résolution :

Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n° 17-95 relative à la société anonyme, telle que modifiée et complétée.

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la liste des conventions règlementées, approuve l'ensemble de ces conventions telles que reprises dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant des jetons de présence, à allouer aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2023, à un montant global brut de 600.000 Dirhams. Le Conseil répartira cette somme entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale décide de reconduire la mission de co-Commissaire aux Comptes de la société MAZARS AUDIT & CONSEIL pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités prévues par la loi.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL,
M. Rochdi Talib